



DECISION

BG|IMP|VB|YA|MC : Décision n° DC20250113_01

Marché n°2022MPCCVT04 relatif à l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMS).

Le, Président de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200929_21 du Conseil communautaire en date du 29 septembre 2020, envoyée et reçue par la Préfecture le 7 octobre 2020 et affichée le 7 octobre 2020, donnant délégation au président à signer les marchés publics dont les montants sont inférieurs aux seuils des formalisés en vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° D20211208_07 du Conseil communautaire en date du 08 décembre 2021, portant sur le lancement de la démarche d'élaboration d'un Plan Mobilité Simplifié,

VU la décision n° DC20220801_02 portant sur la désignation d'un prestataire pour l'élaboration et l'animation de son Plan Mobilité Simplifié (PMS),

Considérant la nécessité de passer un avenant n°1,

DECIDE

ARTICLE 1 : La passation d'un avenant n° 1 avec la **SOCIETE INGETEC domiciliée au 67 rue Damesme 75013 PARIS.**

ARTICLE 2 : Le présent avenant a pour objet la suppression de plusieurs missions lors des phases 3 et 4, comme suit :

➤ **Suppressions en phase 3 :**

- Atelier de travail sur la programmation avec les acteurs de la mobilité,
- 1 comité technique sur les 2 prévus initialement.

Pour un montant total de 1250 €.

➤ **Suppressions en phase 4 :**

- Comité technique,
- Comité de pilotage,
- Présentation du dispositif de suivi / évaluation en commission Aménagement du Territoire,
- Présentation de la Vo du PMS en conseil communautaire.

Pour un montant total de 1950 €.

ARTICLE 3 : Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025. Il s'achèvera dans les mêmes conditions que le marché auquel il est rattaché.

ARTICLE 4 : Les modifications des prix comme suit :

Montant initial du marché public :

- Montant HT : 49 950 €
- Montant TTC : 59 940 €

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 3 200 €
- Montant TTC : 3 840 €

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 46 750 €
- Montant TTC : 56 100 €

% d'écart introduit par l'avenant : - 6,41%.

ARTICLE 5 : Le titulaire du présent marché public dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 : L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- La Trésorerie de Méru,
- La préfecture de Beauvais
- Notifiée à l'intéressé le : **16 JAN. 2025**

Fait à Chaumont en Vexin, le 13/01/2025



Le Président,

Bertrand GERNEZ